

5

Déclaration du Représentant Permanent du Canada  
auprès des Nations Unies, Son Excellence ~~son Excellence~~  
Paul Tremblay, prononcée le mardi 30 ~~septembre~~ 1965  
à la Cinquième Commission.

----- 20  
11 12 13 14 15  
53-11

Monsieur le Président,

Ma Délégation a écouté avec  
beaucoup d'intérêt le distingué Représentant permanent  
de la France qui vient d'annoncer certaines modifications  
au texte du projet de résolution et qui sont maintenant  
incorporées dans le document *A/C.5/L.843/Rev.1.*  
Ces modifications, croyons-nous, répondent aux désirs de  
la majorité des membres de cette Commission et, pour notre  
part, nous avons l'intention de voter en faveur de ce projet  
dans sa forme actuelle.

En accueillant avec sympathie  
l'initiative de la France, lors de notre intervention du  
27 octobre dernier au cours du débat général sur les  
prévisions budgétaires de 1966, ma Délégation avait souligné  
l'importance d'entreprendre une étude d'ensemble des  
pratiques administratives et budgétaires de l'ONU. Nous  
avons aussi exprimé l'espoir que le mandat du Comité ad hoc  
que l'on envisageait alors d'établir serait suffisamment  
souple pour lui permettre d'aborder l'étude des problèmes  
complexes que soulève cette question et qui d'ailleurs

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01031853 6

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

ont été évoqués par la suite au cours de nos discussions. Nous avions alors souhaité que ce Comité puisse profiter de l'expérience et des connaissances non seulement du Secrétariat, mais également du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Nous étions dès le début persuadés qu'un véritable esprit de collaboration s'affirmerait au cours de nos discussions. Nous sommes heureux de constater que ces prévisions se sont avérées bien fondées. Les critères généraux que nous avons indiqués ont maintenant été incorporés dans le texte qui vient de nous être présenté.

Ma Délégation se félicite de la compréhension avec laquelle la Délégation française a accueilli les suggestions et les observations qui ont été formulées par plusieurs délégations. A notre avis, le projet de résolution dans sa forme actuelle présente des avantages ~~indéniables~~ indéniables et nous paraît susceptible de rallier l'appui de la très grande majorité des pays représentés à notre Commission.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire quelques mots au sujet de la nature des fonctions du Comité ad hoc que nous nous proposons d'établir aux termes de cette résolution. Bien que ce Comité soit chargé de demander au Secrétaire général de dresser le bilan financier de l'Organisation et de commenter ce document, il ne s'en suit pas, selon nous, que le Comité soit habilité à

.../

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

recommander de nouveaux moyens de résoudre les problèmes financiers de l'ONU. Assurément, toute analyse de la situation financière doit nécessairement révéler le coût des opérations de maintien de la paix. Toutefois, le Comité ad hoc doit s'attacher, dans ses commentaires, aux observations techniques suggérées par les données mêmes de son analyse. Les problèmes politiques relatifs aux opérations de maintien de la paix ont fait l'objet de discussions au sein du Comité des 33 et sont présentement à l'étude à la Commission politique spéciale. Il n'est donc pas du ressort de la Cinquième Commission, ni du Comité ad hoc, d'étudier ces problèmes d'ordre politique. D'ailleurs si j'interprète correctement la pensée qu'exprimait tout à l'heure le <sup>Représentant</sup> Représentant de France, il me semble que toute autre interprétation fausserait l'intention des auteurs de la résolution.

Le consensus du 1<sup>er</sup> septembre dernier, approuvé lors de la reprise de la 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, définit les moyens de résoudre les problèmes financiers immédiats de l'Organisation. En votant en faveur de ce projet de résolution, le Canada exprime l'espoir que son adoption facilitera une réponse positive à l'appel lancé par le Secrétaire général au sujet des contributions volontaires.

Monsieur le Président, ma Délégation offre son entière collaboration en vue de réaliser les objectifs de ce projet de résolution.

Merci, Monsieur le Président.

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa

Agfa